



CES BIOMATÉRIAUX en ODONTOLOGIE - MENTION CHOIX ET MISE EN OEUVRE CLINIQUE



ECTS
16 crédits

Durée
1 an



Structure de
formation
Faculté
d'odontologie



Langue(s)
d'enseignement
Français

Présentation

**Les inscriptions sont clôturées
pour l'année 2024-2025**

CERTIFICAT D'ETUDES SUPERIEURES DE
BIOMATERIAUX EN ODONTOLOGIE MENTION CHOIX ET
MISE EN OEUVRE CLINIQUE.

Objectifs

Cette formation assure un approfondissement des biomatériaux odontologiques, leurs propriétés, leurs conséquences sur le choix et les conditions de mise en oeuvre de ces biomatériaux.

L'étudiant devra valider les UE suivantes (16 ECTS) :

- * UE 1 : Notions générales sur les biomatériaux : généralités, impératifs, structure, dégradation, notions sur les biomatériaux implantables. (4 ECTS)
- * UE 2 : Comportements et caractérisation des biomatériaux. (éléments de base) (4 ECTS)
- * UE 3 : Biomatériaux odontologiques. (4 ECTS)
- * UE 4 : en science fondamentale correspondant au domaine de l'utilisation clinique des biomatériaux choisie dans un autre CES clinique. (4 ECTS)

Admission

Conditions d'accès

- * Etre titulaire d'un Diplôme de Docteur en Chirurgie Dentaire ouvrant droit à l'exercice de la profession dans le pays d'obtention ou dans le pays d'origine des candidats.
- * Les étudiants ayant validé certaines de ces UE sont priés de fournir une attestation de réussite lors de leur inscription administrative.

Droits de scolarité

502 €

Infos pratiques

Contacts

Responsable pédagogique
Frédéric CUISINIER

Service scolarité

✉ odonto-formation-permanente@umontpellier.fr



Lieu(x)

📍 Montpellier - Faculté d'Odontologie

En savoir plus

Faculté d'Odontologie

🔗 <https://odontologie.edu.umontpellier.fr/formation-continue/formations-pour-2023-2024/les-certificats-d-etudes-superieures/ces-biomateriaux-en-odontologie-deux-mentions-au-choix-2023-2024/>



Programme

Organisation

La formation de 120 heures permet d'acquérir 16 crédits ECTS.

Ce certificat comprend 3 UE spécifiques (12 ECTS) et 1 UE fondamentale (4 ECTS)